



Allaman, le 15 juillet 2013

**Préavis municipal N° 06/2013  
Arrêté d'imposition année 2014**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de l'art. 33, de la Loi du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux et de l'art 13 al. 4 du Règlement du Conseil général d'Allaman "*Projet d'arrêté d'imposition*", la Municipalité vous présente le nouvel arrêté d'imposition pour l'année 2014

Au vu des résultats financiers de l'année 2012, la Municipalité part de l'hypothèse qu'en 2014 les revenus des impôts et des autres perceptions, permettront de faire face aux obligations financières de notre commune. Tout en sachant que certains éléments extérieurs sur lesquels la commune n'a aucune influence, comme le montant de la péréquation intercommunale, la facture sociale, les retards de l'administration cantonale des impôts en matière de taxation, la Municipalité estime qu'une modification de notre coefficient d'impôt communal ne s'avère pas nécessaire.

La Municipalité vous propose de maintenir tels quels les différents points figurants dans l'arrêté d'imposition pour l'année 2014 et de maintenir le taux du coefficient de la part communale à 61%, toutefois sans imputation de 0,5% pour le SDIS.

Au vu de ce qui précède les montants et taux figurant dans l'actuel arrêté d'imposition, dont vous trouverez une copie en annexe, sont ainsi reportés sans modification.

### **Conclusion**

Nous vous demandons Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir nous renouveler votre confiance en approuvant cet arrêté d'imposition tel que présenté pour l'année 2014 et de prendre la décision suivante :

---

## Décision

### Le Conseil général d'Allaman

- Vu le préavis municipal N° 06/2013
- Entendu le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

### Décide

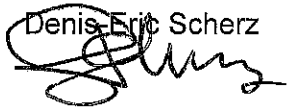
**d'accepter l'arrêté d'imposition 2014 tel que présenté dans le préavis N° 06/2013**

Préavis adopté en séance de Municipalité le 15 juillet 2013

Au nom de la Municipalité

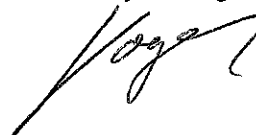
Le Syndic

Denis Eric Scherz



La Secrétaire

Evelyne Vogel



Annexe : copie arrêté d'imposition